

FORMATION TELEPILOTE PROFESSIONNEL

Niveau maîtrise

Objectif de la formation:

Conformément aux exigences de la réglementation et des lois en vigueur, dans le respect des mesures de sécurité, le stagiaire est capable de préparer et d'effectuer une mission au moyen d'un aéronef télépiloté de type multirotor de moins de 25kg en scénarios S1, S2 ou S3.

Public et pré-requis :

Tout public majeur, niveau V

Acuité visuelle 8/10 de près et de loin avec ou sans correction

Posséder un équipement informatique pour l'installation d'un simulateur

Durée de la formation :

35h - 5 jours – 1 semaine en présentiel

70h – 2 semaines d'auto-training sur simulateur

Moyens pédagogiques :

Théorie :

Un formateur qualifié – Salle de cours – Tableau blanc – Poste informatique connecté avec écran 30" – Supports de cours – Dossier opérationnel d'exploitant

Pratique :

Un pilote formateur – Un carnet de vol et de progression – Un terrain d'évolution extérieur – Parc multirotors équipé en double commande – Batteries LIPO et station de charge – Lot de balisage et de signalisation – Lot de maintenance – Simulateur de vol – Micro drones adaptés au vol indoor

Méthode pédagogiques :

Didactique – Participative – Imitation - Mise en situation - Essai/erreur/correction

- 1- A distance en auto-training sur simulateur ; durée deux semaines rythme libre. Envoi du matériel d'entraînement dès la validation de l'inscription à la formation.
- 2- En présentiel et en individuel, à l'issue de la phase d'entraînement sur simulateur. Le formateur alterne entre théorie et pratique afin de maintenir l'apprenant en situation de réceptivité optimale. Chaque élément de formation théorique est accompagné d'un support écrit et permet notamment de se constituer le dossier d'opérateur, exploitant. Sensibilisé aux enjeux de la sécurité, le futur professionnel est responsabilisé tout au long de son apprentissage. Soumis à des exercices réalistes, l'apprenant participe activement à la construction de ses acquis dont il est le premier témoin. Ainsi l'apprenant constate sa progression en exécutant avec aisance des exercices de difficulté croissante. L'enseignement en double commande permet une progression en sécurité jusqu'à la phase symbolique où le télépilote acquiert son autonomie par le « laché ».

Sanction de la formation :

Un carnet de vol et de progression est ouvert dès le début de la formation afin de tracer l'évolution des acquis et fixer des axes de progression.

La validation des compétences consiste à dérouler une mission d'observation après s'être acquitté de toutes les démarches liées à l'environnement administratif, aéronautique ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

La formation est sanctionnée par une **attestation valant pour attribution de la DNC auprès de la DGAC.**

Programme détaillé:

THEMES	DUREE
THEORIE	15 h 00
Réglementation aérienne liée aux drones- Etude de cas	4 h 00
Constitution du dossier administratif	1 h 00
Etude des différents aéronefs télépilotes	1 h 00
Etude et principe de fonctionnement d'un multirotor	1 h 00
Météorologie - Aérologie	1 h 00
Facteur humain	1 h 00
Préparation d'une mission	1 h 00
Utilisation batteries LIPO & chargeurs	1 h 00
Procédures opérationnelles	1 h 00
Systèmes de transmission radio	1 h 00
Maintenance – Parachute – Suivi du potentiel	1 h 00
Limitations – Sécurité – Fiche REX	1 h 00
PRATIQUE	20 h 00
Pilotage sur simulateur et micro drone	<i>(70h en auto-training)</i>
Pilotage en double commande	10 h 00
Vol Solo – Vol autonome	4 h 00
Pilotage de précision	5 h 00
Evaluation des compétences	1 h 00